

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 60 (1987)

Heft: 3

Vereinsnachrichten: Rapport du président de l'ASPAÑ-SO exercice 1985/1986

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TRANSPORTS PUBLICS – TRANSPORTS PRIVÉS

3. Strasbourg

Contrairement à Lyon et Grenoble, l'agglomération strasbourgeoise n'a pas connu d'expansion démographique importante: 1% par an depuis plus de vingt-cinq ans. La ville centre est d'ailleurs restée majoritaire avec 65% de la population de l'agglomération.

Malgré la disparition du dernier tramway en 1960, l'offre et la demande des transports urbains n'ont guère évolué en valeur absolue, perdant cependant une part importante du marché des déplacements (en valeur relative).

Les premières études pour réaliser un tramway moderne ont été conduites à un rythme peu rapide de 1974 à 1979. L'initiative de ces études revient essentiellement aux techniciens locaux et aux administrations centrales, motivées par leur milieu technique et les possibilités offertes par l'instauration du Versement Transport. Force était de constater cependant que le monde politique alsacien ne s'en souciait guère. Les projets furent approuvés, dans une variante technique recom-

mandant la traversée du centre-ville en souterrain, «enterrant» ainsi littéralement le projet. Ce n'est qu'en 1982/83 qu'une nouvelle étude fut lancée. La nouvelle Municipalité élue en 1983 dans la continuité de la précédente fut cependant surprise et décontenancée de la rapidité avec laquelle les études aboutirent. Un temps de réflexion s'imposait au terme duquel il fut décidé d'examiner une alternative métro de type VAL, compte tenu du succès de celui-ci à Lille, du choix d'une traversée du centre-ville en souterrain profond et des options identiques retenues par ailleurs à Toulouse puis à Bordeaux. L'étude fut menée en 1986, et le financement du projet est en cours de discussion. Le lancement de l'opération restera lui subordonné à l'établissement d'un consensus politique, aujourd'hui en cours d'élaboration.

4. Conclusions

La réalisation des projets ci-dessus rappelle les conditions élémentaires nécessaires au lancement d'un grand projet d'agglomération:

- une capacité de décision et d'organisation à l'échelle de l'agglomération,
- une volonté politique suffisamment affirmée, compte tenu de la durée de la réalisation, de l'investissement consenti et de l'extrême «visibilité politique» de ces projets, et capable de réunir un consensus suffisant,
- un réalisme suffisant vis-à-vis des problèmes financiers.

Sur ce dernier point on notera que les agglomérations françaises qui ont lancé leurs projets, peu avant ou peu après la création du Versement Transport ont bénéficié d'une situation plus aisée que celles qui, au fil du temps, ont pris l'habitude d'utiliser cette ressource pour combler les déficits d'exploitation.

Hervé Chaine

Agglomérations de province (Recensement 1982)

| Agglomération | Population | Système | Date de mise en service |
|-----------------------|------------------|------------------|-------------------------|
| 1. Lyon | 1 221 000 | Métro | 1978 |
| 2. Marseille | 1 110 000 | Métro | 1977 |
| 3. Lille | 936 000 | Métro Val | 1983 |
| 4. Bordeaux | 640 000 | Métro Val | 1995? |
| 5. Toulouse | 541 000 | Métro Val | 1992? |
| 6. Nantes | 465 000 | Tramway | 1984 |
| 7. Nice | 450 000 | ? | ? |
| 8. Toulon | 410 000 | ? | ? |
| 9. Grenoble | 392 000 | Tramway | 1987 |
| 10. Rouen | 380 000 | ? | ? |
| 11. Strasbourg | 380 000 | Métro Val | 1994 |

ACTIVITÉS DE L'ASPAÑ-SO

Le rapport ci-dessous est un résumé de celui qui a été présenté par M. Simon Kohler le 30 octobre 1986 à Genève lors de l'assemblée générale de l'ASPAÑ-SO. Vu la qualité de cet exposé, nous regrettons de n'avoir pu, par manque de place, le publier intégralement.

La rédaction

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ASPAÑ-SO EXERCICE 1985/1986

Ce serait gageure que prétendre dresser un bilan exhaustif de l'exercice annuel d'une association comme la nôtre. Mieux vaut, nous semble-t-il, résumer l'ensemble de nos activités. Elles tendent toutes à promouvoir un aménagement satisfaisant et conforme aux légitimes aspirations de l'ensemble de nos populations.

1. Séminaires et manifestations

1.1 «L'aire de délassement», tel était le thème du séminaire ayant fait suite à la partie administrative de l'assemblée générale du 13 novembre de l'année dernière. Il ne manqua

pas d'être suivi avec beaucoup d'intérêt par les nombreux participants.

1.2 Le 10 juin 1986, un séminaire s'est tenu à Morges sur le thème de la lutte contre le bruit.

Abondamment – peut-être trop – doté en contributions, il a été apprécié comme de haut niveau et a connu un écho réjouissant dans la presse. Il s'est conclu par une visite des plus instructives guidée sur le chantier des nouvelles parois antibruit de Morges, par le municipal et spécialiste des autoroutes Michel Zambelli. Nous renvoyons à la parution

ACTIVITÉS DE L'ASPART-SO

d'une prochaine brochure de l'ASPART-SO résumant les conférences.

- 1.3 Le 18 juin 1986, à Emmen, s'est tenue l'assemblée générale de l'ASPART. Elle a été suivie d'un séminaire des plus intéressants sur le thème des exigences actuelles en matière de plan d'aménagement rural, séminaire qui a vivement intéressé les nombreux participants.
- 1.4 Déjà largement diffusée, la remarquable exposition sur l'habitat groupé a encore été présentée au Locle. De nouvelles demandes nous sont parvenues. Elles ont été transmises à l'Institut de recherches sur l'environnement construit de l'EPF à Lausanne (IREC), cet organisme et plus particulièrement M. Chevalier, s'occupant dorénavant, d'entente avec l'ASPART-SO, de gérer le matériel d'exposition.
- 1.5 Trois soirées-débats auxquelles prirent part notre président Simon Kohler et notre ancien président Eric Choisy ont été organisées dans le courant du mois de mai à Thônex, Genève et Meyrin au sujet du plan directeur cantonal. Ces manifestations ont été accueillies favorablement. M. Christian Grobet, chef du Département des travaux publics et président de la commission pour l'aménagement du territoire, a commenté le projet de l'aménagement cantonal et répondre aux nombreuses questions posées. Il faut relever la parfaite collaboration de l'Association des communes genevoises que préside M. Portales et dont le secrétaire, M. Hug, est la cheville ouvrière.
- 1.6 Nous publions actuellement une brochure sur l'information et la participation. Elle paraîtra en mille exemplaires et devrait être disponible avant la fin de cette année.
- 1.7 Les Cahiers de l'ASPART montrent un tel dynamisme qu'il est difficile de faire paraître toute la matière reçue régulièrement par le comité de rédaction. L'espace rédactionnel a pourtant été porté de dix à treize pages. La rédaction regrette de souvent ne pas avoir d'autres ressources que de scinder en deux certains dossiers (sur le logement et sur les transports urbains, pour les plus récents). Elle va sans doute s'attacher à l'avenir à en limiter le volume.

2. Organes de l'ASPART-SO

2.1 Effectifs

L'ASPART-SO compte à ce jour 456 membres dont les cantons de Berne, Genève, Jura, Neuchâtel et Vaud (Fribourg, tout en étant membre, est au bénéfice d'un statut particulier et le Valais fait l'objet de pourparlers en vue de son entrée dans l'association). Deux cent treize communes, soit un grand nombre des communes importantes, 214 membres individuels et collectifs (architectes, ingénieurs, géomètres, aménagistes, urbanistes, avocats, notaires, représentants de la magistrature et de l'administration, etc.).

2.2 Comité

Au mois de mai, nous avons eu le chagrin de perdre M. Marcel Faivre, D' ès sciences, architecte et urbaniste à Porrentruy. Tout en étant un ami, il était aussi un collaborateur intelligent, dévoué et un membre fervent de notre association. Nous lui gardons un souvenir ému et reconnaissant.

Sont membres du comité (* = sont aussi membres du bureau):

- * Simon Kohler, a. conseiller d'Etat et président du Conseil national, Courgenay, président;
- * Claude Ketterer, maire de la ville de Genève, vice-président;
- * Pierre A. Debrot, architecte urbaniste, Neuchâtel, secrétaire;
- * Jacques Bregnard, ingénieur EPF et directeur de l'Association régionale Jura, Porrentruy, trésorier;
- * Georges Béguin, avocat, Neuchâtel, membre;
- * M^{me} Anne-Marie Betticher, lic. ès sc. pol., collaboratrice à l'OFAT, Berne, membre;
- * Michel Jaques, géographe, Lausanne, membre et président de la Commission du Bulletin d'ASPART-SO;
- Rodolphe Baumann, architecte EPF et urbaniste, La Neuveville, membre;
- M^{me} Geneviève Calpini, avocate, assume le poste laissé vacant par M. Recordon, dès le mois de septembre;
- René Clément, ingénieur EPF, Fribourg, membre;
- M^{me} Madeleine Duc, conseillère communale, Fribourg, membre;
- Michel Hug, secrétaire de l'Association des communes genevoises, Carouge, membre;
- Herbert Lauper, préfet de la Sarine, Fribourg, membre;
- Fulvio Moruzzi, architecte EPF et professeur, Le Lignon/GE, membre;
- Marcel D. Muller, architecte, Lausanne, membre;
- Dominique Nusbaumer, chef du Service de l'aménagement du territoire, Delémont, membre;
- M^{me} Arlette Ortis, architecte SIA et urbaniste FUS, Genève, membre;
- M^{me} Desanka Petrovic, architecte-urbaniste, La Chaux-de-Fonds, membre;
- Alexandre Plancherel, architecte, Lausanne, membre;
- Beat Plattner, architecte-urbaniste FUS, Sion, membre;
- Raymond Schaffert, architecte, Genève, membre;
- François-Joseph Z'Graggen, architecte aux Travaux publics, Service des bâtiments, Lausanne, membre;
- Rudolf Stüdeli, docteur en droit, directeur ASPAN, Berne, membre;
- Jean Weidmann, géomètre, Yverdon, membre;
- Claude Yerly, avocat, vice-directeur ASPAN, Berne, jusqu'au 1^{er} février 1986 (occupe une fonction de faite à l'administration cantonale fribourgeoise où nos voeux l'accompagnent!);
- Luc Recordon, ingénieur EPFL et juriste, a été

ACTIVITÉS DE L'ASPART-SO

appelé à remplacer, à titre intérimaire, M^e Claude Yerly jusqu'au mois de septembre 1986.

Il nous plaît de donner acte de leur collaboration exemplaire à M^e Yerly durant six ans et à M. Rocard. Nous avons apprécié leurs compétences et leur aimable disponibilité.

La repourvue des postes vacants au comité s'est faite lors de l'assemblée générale du 30 octobre.

2.3 Séances

Le Comité (23 membres) a siégé à trois reprises. Pour de plus amples détails, il convient de se ré-

férer aux procès-verbaux. Il a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des exposés suivants: « De la tour à la maison-tour », M. Marcel-D. Müller; « Du concept de l'aménagement cantonal genevois », M. Raymond Schaffert; « Les remaniements parcellaires », M. Jean Weidmann.

Le Bureau (7 membres) s'est réuni quatre fois. Il s'est ingénier à préparer les différentes rencontres du comité ainsi que les manifestations et autres délégations assignées à l'association en cours d'exercice (voir procès-verbaux).

Simon Kohler, président ASPAN-SO

ÉCONOMIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Journée d'étude du 20 novembre 1986 à Lausanne

Il est difficile, voire impossible, de résumer ici les diverses conférences: la matière était trop dense et l'espace qui m'est réservé est trop restreint.

Je me contenterai donc de rappeler que les thèmes abordés lors de cette journée ont fait l'objet d'une publication. Quelques brochures sont encore disponibles à l'adresse suivante:

ASPART, Schänzlihalde 21, 3013 Berne

Je ne m'étendrai pas non plus sur le nombre de participants qui, sans être exceptionnel (200 personnes), peut être considéré comme satisfaisant. Ce qui m'importe plus, c'est le grand intérêt que le thème a suscité chez les personnes présentes. Par contre, il m'apparaît intéressant de relever un élément frappant apparu lors de la genèse de ce cours.

Le but, pour notre organisation, était de délivrer un message: « Gardons-nous des thèses simplistes qui opposent systématiquement développement économique et aménagement du territoire, celui-ci ne pouvant être qu'une entrave à l'épanouissement de celui-là. Parce qu'il envisage l'avenir, l'aménagement du territoire permet une prospection qui ne peut que favoriser un développement économique équilibré. »

Ce message, pourtant simple, est-il suffisamment compris? Réponse affirmative si l'on envisage les différents exposés présentés.

Pourtant, lorsqu'il s'est agi de trouver un conférencier pour présenter le thème « Rapport entre les investissements privés et l'aménagement du territoire », les organisateurs du cours se sont tout naturellement dirigés vers des investisseurs privés, des banquiers d'abord, puis des assureurs. Sans succès. Pourquoi? Peut-être que:

1. Les investisseurs ne désirent pas s'exprimer en public; ils préfèrent participer en observateurs.
2. Le sujet ne les inspirait pas.
3. Ils considèrent que c'est le travail des professeurs que de faire des conférences.

C'est la raison pour laquelle les organisateurs, pour parler d'économie en Suisse, ont dû faire appel exclusivement à des conférenciers qui dépendaient, peu ou prou, du secteur public.

Vu la qualité des conférences présentées, nous ne pouvons que remercier les investisseurs d'avoir ainsi cédé leur place.

G. Calpini

INFORMATION

BIBLIOGRAPHIE

René Reitter

« Les contributions d'équipement plus particulièrement en droit neuchâtelois ». Thèse – Neuchâtel – 1986

Imprimerie centrale – Neuchâtel – 178 p.

Cette thèse, sortie de presse à la fin de l'année dernière, est l'aboutissement de longues et minutieuses recherches qui ont conduit l'auteur dans les méandres des législations fédérales, cantonales ainsi que des réglementations communales relatives aux contributions d'équipement, et cela pour le plus grand profit du lecteur.

L'étude est divisée en deux parties, les principes généraux d'abord, puis le droit neuchâtelois en particulier.

Dans le cadre de la première partie, l'auteur, après avoir examiné les divers types de contributions publiques et les principes qui y sont applicables, aborde le problème plus spécifique des contributions causales en relation avec l'aménagement du territoire.

La deuxième partie est consacrée plus particulièrement au droit neuchâtelois et a également l'avantage d'illustrer les principes généraux.